

**DEPARTEMENT DU TARN  
COMMUNE DE CUNAC**

**AR\_2024\_020**

**Arrêté autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal  
Circulation et stationnement interdits place de la Grèze  
du samedi 08 juin 2024 minuit au dimanche 09 juin 2024 20h00**

Monsieur le Maire de Cunac,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L2112-2, L2213-1, L2213-6 et suivants,*

*Vu le Code général de la propriété des personnes publiques*

*Vu le Code de la Route,*

*Vu le Code de la Voirie Routière,*

*Vu les lois et instructions sur les voiries publiques,*

*Vu le Code Pénal,*

*Vu la demande formulée par l'Association Basket Club Cunac Lescure (B.C.C.L), dans le cadre de l'organisation du Vide-Greniers.*

Considérant qu'il importe de régler le stationnement et la circulation à l'intérieur de la commune,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

Dans le cadre l'organisation du vide-greniers du 09 juin 2024, le stationnement et la circulation sera interdite sur la totalité de la Place de la Grèze.

▫ Du samedi 08 juin 2024 - 13h30 au dimanche 09 juin 2024 - 20h00

**ARTICLE 2 :**

Les pétitionnaires sont autorisés à occuper le domaine public, sur trottoirs et chaussée, pour y installer tout le matériel nécessaire à leur manifestation.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation réglementaire, et barrières de protection seront mise en place par les pétitionnaires.

**ARTICLE 4 :**

En prévision de modifications éventuelles, Monsieur le Commandant de Gendarmerie aura le droit de prendre toutes dispositions imposées par la circonstance, ceci au mieux des nécessités de sécurité.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Fait à Cunac, le 27 mai 2024

LE MAIRE  
Marc VENZAL

